

Remorque de travail (véhicule spécial)*	Marque de fabrique BRAUD & FAUCHEUX	Type B F 2 5 0 2	Fiche d'homologation No CH 9127 01
--	--	---------------------	---------------------------------------

Constructeur	MANITOU BF S.A., F-44150 Ancenis
Identification	"BF 2502" sur la plaquette du constructeur
Plaquette constructeur	à droite, au centre latéralement sur le longeron
Numéro du châssis	à gauche, à l'avant en haut sur le support de la béquille
Importateur principal	VALLAT Daniel, 2892 Courgenay
Véhicule homologué	16 251

Châssis		
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues
Suspension	--	Direction
Frein de service	à air comprimé, 2-conduites, indirect, à expansion interne, sur les roues arrière	
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière	

Carrosserie	grue		Poids	avant	arrière	total
Dimensions	intérieur	extérieur	Poids à vide	3900	9980	13880
Longueur		15430	Charge utile ou			
Largeur		2500	Poids effectif	3900	9980	13880
Hauteur		3970	Poids total			
Porte à faux	av	av	Garantie fabrique	5500	10000	15500
	ar	ar	Dimens. pneus	7.50 R 15	8.25 R 20	
Empattement		8100	Pty / bar	14/9,25	14/8,5	
Voie	av	ar	Charge	5600	17600	
Dist. anneau axe	av	ar	pour V max	25	25	
Distance pivot	--	axe ar	Vitesse maximale selon constructeur			25
			Vitesse maximale selon tenue de route			25

<b>Equipement</b>				<b>Moteur de travail</b>			
Feux rouges		R-S1	(E)	Marque	_____	Type	_____
Feux stop		R-S1	(E)	Bruit	_____	à t/min	_____
Clignoteurs	av	_____	_____	Silencieux	_____	_____	_____
	ar	2a	(E)	Mesure des gaz	_____	_____	_____
Catadioptres	av	I	(E)	Déparasitage	_____	_____	_____
	lat.	I	(E)				
	ar	III	(E) +)				
Feux de gabarit	av	SAW	CH 1 1103 01	<b>Indications pour le permis de circulation</b>			
	lat.	_____	_____	Genre remorque	Remorque de travail (vhc.spéc.)		
	ar	ML	CH 1 2204 02	Marque et type	BRAUD & FAUCHEUX BF 2502		
	ar vers l'av	ML	CH 1 2204 02	FH-No CH	9127 01		
Eclairage plaque		_____	_____	Carrosserie	grue		
Cale		385x150x170 mm	_____	Poids à vide	13880	Charge utile	-
				Poids de service	13880	Poids total	-

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

- \*) Véhicule spécial : poids total, longueur, porte à faux AR, distance axe - anneau.  
 +) Catadioptres : montés à demeure sur les pare-boue arrière.

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - vitesse maximale 25 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;  
 125 - autorisation spéciale obligatoire;  
 137 - signalisation jaune/noir: le porte à faux AR de la grue; panneaux à l'arrière et sur les côtés; signal selon OCE, 35/4;  
 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;  
 141 - assurer : la tourelle en position de marche; toutes les parties mobiles de la grue; toutes les liaisons avec le châssis démontable;  
 160 - montage: les feux prescrits; 220 - véhicule tracteur autorisé ... .

. Lieu et date de l'homologation Bellach, 24.08.81/Courrendlin, 05.05.82 Service fédéral d'homologation